



1 150 REGARDS SUR CHARLIEU

**GRAND CONCOURS PHOTO
OUVERT À TOUS**

Renseignements et inscriptions :
mairie de Charlieu
charlieu2025@gmail.com

22 mars au 15 décembre 2025




CHARLIEU
PATRIMOINE VIVANT



Cluny et les
Sites Clunisiens
Candidature
Patrimoine Mondial



Naissance d'une ville ... CHARLIEU

En 2025, Charlieu fête le 1150^e anniversaire de la fondation de son abbaye



1 150 REGARDS SUR CHARLIEU



Règlement du concours photo

CHARLIEU 2025

Article 1 : Organisation du concours

Dans le cadre des festivités qui se dérouleront à Charlieu entre le 22 mars et le 15 décembre 2025 la ville de Charlieu propose un concours photos sur le thème :

« 1 150 regards sur Charlieu »

Article 2 : Conditions de participation.

Le concours photo est ouvert à toutes les personnes qui habitent, travaillent ou visitent Charlieu, photographes amateurs de tous âge (adultes et enfants). Les photos non filtrées ni retouchées, devront être prises obligatoirement à Charlieu.

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (annexe 1).

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation du concours. Le fait de le signer et de remettre une photo, obligent le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les photographies devront être des œuvres originales et non retouchées. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image (un modèle d'autorisation de publication de photo est présenté en annexe 2). Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Chaque photo doit être accompagnée du lieu où elle a été pris et le photographe est invité à donner un titre et une description de son cliché (impression, perception, ressenti etc...).

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.

Les organisateurs assureront la présentation et l'accrochage des images respectant le thème choisi.





Article 3 : Les conditions techniques du cliché.

Le thème de ce concours reprend celui du 1 150^e anniversaire de la fondation de l'abbaye et de la ville qui s'est développée autour.

Les critères à respecter sont les suivants :

- La photo doit impérativement être prise à Charlieu,
- La photo ne doit pas être retouchée ni filtrée,
- La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web etc...
- La photo doit être en adéquation avec le thème du concours, la ville de Charlieu animée, votre vision et perception de l'animation des sites, des rues etc...
- Format des photographies : jpeg

Le concours comprendra deux catégories : photo couleur et photo noir et blanc. Chaque participant pourra présenter au maximum deux photos dans chacune des catégories.

Les photographes professionnels sont bienvenus mais seront hors concours.

A la réception des photos, le jury sélectionne les clichés qui seront exposés dans la ville.

Les critères de sélection sont les conditions techniques (décrites ci-dessus), ainsi que l'originalité et qualités esthétiques des clichés.

Article 4 : Utilisation des photographies.

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images.

La ville de Charlieu pourra utiliser gratuitement son nom et sa photo pour toute opération en rapport avec les festivités de l'année 2025 (exposition, publication, presse, promotion du site ou via d'autres supports de la collectivité etc...), sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Les fichiers de photos non sélectionnés seront détruits ou restitués sur demande.

Article 5 : Calendrier.

- ➔ Dépôt des photos jusqu'au 15/12/2025 inclus.
- ➔ Les photographies doivent être envoyées à l'adresse mail charlieu2025@gmail.com

Article 6 : Informatique et liberté.

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables au traitement des participants par les organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978.

Article 7: Litiges et différends

La participation au jeu implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce.

La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion du concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord dans un délai de trente jours, le litige sera soumis aux juridictions compétentes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du concours.



1 150 REGARDS SUR CHARLIEU

Inscription au concours photo (annexe 1)

Nom : Prénom :

Âge (si moins de 18 ans) :
(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous).

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Mail :

→ Déclare participer au concours photos 2025 à l'occasion des festivités sur le thème du 1 150^e anniversaire de la fondation de l'abbaye sur le thème « 1 150 regard sur Charlieu », organisé par la ville de Charlieu.

→ Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

Si vous le souhaitez, vous pouvez donner un titre à votre photo. Merci notamment d'indiquer le lieu et la date de prise de vue :

.....

A, Le

Signature

Signature des parents avec la mention "Bon pour accord"

Autorisation de publication des photos (annexe 2)

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné(e), accepte par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (exposition, presse, sites des fêtes Charlieu 2025....), sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

À

Le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »